

Quimper

Etats généraux de la culture

29 novembre 2008

INTERVENTION de JM LUCAS
(version revue au 30 novembre 2008)

« Nous voulons devenir des rêveurs éveillés et conscients »

Nietzsche cité par Richard Strauss
sur la partition d' »Ainsi parlait Zarathoustra »

Il est aujourd'hui fréquent, pour ne pas dire banal, de prendre le temps de l'échange et du dialogue pour mieux concevoir la politique culturelle du territoire. On doit s'en féliciter car une telle approche montre que la culture est devenue une affaire très sérieuse pour les collectivités locales. On connaît les chiffres dans leur puissance évocative. Quand l'Etat peine à atteindre le 1% de son budget pour la culture, les municipalités affirment leur détermination, avec des moyennes dépassant 15% pour les villes de plus de 150 000 habitants et près de 10% pour les villes de 10 000 à 150 000 habitants. Fort de ces performances, beaucoup pensent que la politique de la culture est solidement installée dans les villes sinon dans les campagnes, qu'elle a gagné un droit de cité indubitable et que l'enjeu culturel premier est maintenant de bien gérer ces ressources culturelles publiques mises au service des habitants. En tout cas, de « mieux gérer » car la très grande part des dépenses culturelles des villes est chaque année est pré-affectée sinon rigidifiée, au point qu'il n'y a quasiment plus de marges pour envisager d'ouvrir de nouvelles voies de politique culturelle. Revendiquer être un « bon gestionnaire » de ces acquis, est sans doute un bon argument pour être pris au sérieux, surtout dans un moment où les politiques publiques sont de gré ou de force embarquées dans un grand mouvement d'évaluation.

Pour autant, il n'est pas tout à fait certain que cette stratégie soit la meilleure entrée pour construire l'avenir des interventions culturelles publiques. Pour une raison connue de tous et qui justifie parfaitement les états généraux que vous organisez ici : les interventions des collectivités locales concernant la culture sont tellement disparates qu'il serait bien naïf de croire que la politique culturelle repose sur des fondations homogènes garantissant sa longévité. Le service public de la culture, comme on dit souvent, cache derrière l'affichage d'une politique culturelle une et indivisible pour tous, des acteurs qui ne poursuivent pas le même idéal et défendent des intérêts fort divergents.

D'ailleurs, les spécialistes des politiques culturelles municipales ont l'habitude de dire que la politique culturelle d'une ville est le résultat de la multiplicité des pressions et rapports de force que des groupes d'acteurs exercent sur le pouvoir local ce qui, on le comprend, transforme les débats sur la politique culturelle en grand champ de bataille où le plus fort gagne et le moins fort attend son tour. Ce que j'aurais pu aussi nommer une politique catégorielle de la culture.

Ce n'est pas ce que l'on peut souhaiter pour ces Etats généraux quimpérois.

L'approche par les forces sociales, avec les rigidités qu'elles ont négociées à leur bénéfice au sein de la politique culturelle, est sans doute aussi vraie que juste, mais, dans une société de droit qui tient à ses bases démocratiques, on doit quand même croire que la politique culturelle ne se réduit pas à un coupe gorge régi par la loi du plus fort. Si elle veut dans l'avenir être digne de ce nom, la politique publique de la culture doit pouvoir se construire (se reconstruire) sur des valeurs d'intérêt général aussi universelles que possible, en tout cas clairement formalisées et

définies dans la transparence.

Il faudrait donc se donner la peine d'expliciter les finalités poursuivies au nom de l'intérêt général et accepter d'en débattre, à toutes les échelles des territoires, au-delà des données gestionnaires actuelles. De plus, dans un contexte d'hégémonie des politiques d'évaluation des politiques publiques, il est sans doute salutaire de se prêter à l'exercice, en mettant en débat public les « bonnes raisons » d'intérêt général qui légitiment une intervention publique en direction de choses « culturelles », sans oublier de pointer faiblesses et insuffisances, qui font perdre leur crédibilité aux discours oecuméniques sur les bienfaits de la culture pour la société toute entière.

Cet exercice d'élucidation des finalités attachées à la culture est très désagréable car vous le savez tous ici, l'intervention publique en faveur de « sa » conception de la culture est une évidence que seuls les incultes et les technocrates avides d'économies ont plaisir à remettre en question. Toutefois, pour répondre aux enjeux de vos Etats généraux, il me faut bien vous proposer de tenter cet exercice critique sur les fondements de la politique culturelle dans une démocratie soucieuse d'humanisme. Je compte ainsi souligner que, derrière les apparences d'unité de la politique culturelle, se confrontent trois idées de l'intérêt général, trois doctrines très différentes parfois antagoniques de l'intervention culturelle publique. J'essaierais alors de tirer une leçon positive de ces tensions pour donner toute la force de l'avenir aux débats que vous allez engager.

1 - La première orientation est partout présente ; elle est imposante par son poids car elle recoupe l'offre culturelle publique proposée par des équipements culturels gérés par des professionnels de chaque discipline artistique. La nomenclature statistique de la M14, toujours discutable, en parle globalement sous les chapeaux « expression artistique » et « conservation et diffusion des patrimoines » et permet de confirmer ce que tout le monde sait : ces équipements culturels mobilisent 75 % des dépenses culturelles des villes. Ajoutons que « Les dépenses culturelles de fonctionnement des communes sont des dépenses « directes » à hauteur de 80 % et, pour l'essentiel, composées de charges de personnel et frais assimilés. » C'est dire combien est grande la légitimité de cette première approche, appuyée sur des lieux bien identifiés, des personnels permanents spécialisés dans les diverses disciplines artistiques et des réseaux de la société civile qui tiennent à bénéficier de ces services.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour énoncer les valeurs d'intérêt général justifiant une telle présence publique : la société, en particulier locale, doit veiller à l'émancipation des hommes par les oeuvres de l'art et de l'esprit. Comme on disait en 1870, il s'agit de « développer dans le pays l'amour du beau, pour le progrès de la civilisation. » ou comme on l'entend en 2004 dans les débats à l'assemblée nationale, la politique publique est nécessaire car « la culture est le socle de la civilisation ». Ainsi, l'enjeu de la politique culturelle n'est pas mince .

Suivons le raisonnement en trois phrases :

- i) dans la société moderne, l'individu est libre et souverain.
- ii) Mais cette liberté nourrit le chaos social si chacun va de son côté et ne partage pas des références communes avec les autres.
- iii) La référence la plus universelle qui puisse se penser est celle des oeuvres de l'art et de l'esprit, « créations de l'homme, par excellence » comme aimaient à le dire les collaborateurs de Malraux. « Dans l'œuvre d'art, c'est l'homme qui s'affirme en tant qu'esprit » ; « toute oeuvre d'art porte en elle une part privilégiée d'humanité, un message de l'esprit ».

La politique culturelle construite sur cette universalité des oeuvres a donc l'assurance d'une légitimité indestructible : elle est moteur de l'émancipation, elle est politique publique qui éclaire et enrichit l'être humain, dans le droit fil de la philosophie des Lumières. Fondation solide, intérêt général garanti pour le service public de la culture, d'une république sûre d'elle-même.

Cette politique culturelle est aussi lutte contre la consommation facile, contre « les industries du sexe et du sang » si souvent dénoncées par Malraux, ou dans la formulation moins abstraite de Gaëtan Picon en 1966, contre « la série noire et James Bond qui bat des records en unissant les deux plus grandes valeurs de la consommation, le sadisme et l'optimisme. » Elle est donc politique de résistance aux différentes formes d'aliénation de l'être humain par la société pour reprendre le mot utilisé ouvertement en 1960 pour justifier le bien fondé de cette politique culturelle.

Je n'en rajoute pas : cette politique culturelle affirme aisément sa légitimité : celle de la « démocratisation de la culture ». Elle sélectionne le référentiel de la culture universelle, le meilleur des oeuvres de l'art et de l'esprit et fait tout son possible pour mettre ces oeuvres, plutôt « ses » œuvres aux vertus émancipatrices, au contact du plus grand nombre.

Avec le poids qu'elle pèse au quotidien dans la pratique, une telle politique culturelle n'a plus besoin du lyrisme du verbe pour exister. On dirait aujourd'hui plus facilement qu'elle veut « développer l'accès à la culture de qualité » et cela suffit pour la rendre évidente avec ses mots clés qui garantissent sa présence : « disciplines artistiques », « professionnels » et « public ».

« Discipline artistique » pour garantir les règles de connaissance et de reconnaissance de « l'oeuvre » par rapport à l'ivraie c'est-à-dire par rapport à la simple « expression culturelle », rattachée à un groupe social particulier et qui ne saurait s'en extraire comme oeuvre universelle.

« Professionnel » pour opérer la sélection de la culture universelle au nom de l'intérêt général avec compétence et pertinence.

« Public » pour désigner ceux des concitoyens dont la liberté les pousse à se nourrir de la sélection des oeuvres. Avec une signification qui ne vous a pas échappé et que Emile Biasini résume mieux que je ne saurais le faire : ce service public de la culture qui allie « disciplines », « professionnels des arts » et « public » institue « une rencontre entre la culture et ceux qui veulent y accéder, entre ceux qui délivrent le message et ceux qui le reçoivent ». Dans cette première et puissante approche que recouvre la démocratisation de la culture, les valeurs culturelles à promouvoir par le service public de la culture vont dans un seul sens : du professionnel au public ; ce que l'Unesco, en 1948, désignait comme « le droit à la Culture ».

Voilà une interrogation forte pour toute démocratie : celle d'un service public de la culture où la valeur culturelle ne circule que dans un seul sens.

Interrogation d'autant plus intéressante à partager tous ensemble aujourd'hui qu'elle se double d'un constat général sur l'impact de cette politique culturelle. Ainsi, je sou mets à votre réflexion cette note de 1971, interne au ministère de la culture, où le directeur du Théâtre rappelle à son ministre :

« Une politique fondée essentiellement sur la diffusion des arts permettra tout au plus de multiplier par 2 ou 3 le nombre de gens touchés par ce que l'on appelle « la culture » : au mieux on passera à 10 % , 15 % ou 20 % . Mais pour toucher les 80 % restants, il faut trouver de nouveaux modes d'expressions et de nouveaux véhicules »

Applaudissons à cette courageuse lucidité qui n'a jamais été démentie depuis, on le sait par aucune étude statistique sur les pratiques culturelles.

Conséquence : les valeurs d'intérêt général de cette première orientation de la politique culturelle sont loin d'être exemptes de doutes et de critiques. Une seconde voie a alors été engagée pour mieux affirmer l'universalité du service public de la culture dans la société démocratique.

2 – Cette seconde approche revendique aussi l'émancipation par l'art comme valeur nécessaire pour l'avenir de la société. Elle repose aussi sur la mission attribuée aux professionnels de sélectionner les formes artistiques pertinentes pour être dignes du service public de la culture. S'affirme, là encore, l'exigence préalable de la qualité artistique.

La différence avec la politique précédente consiste dans l'ajout d'une nouvelle finalité d'intérêt général considérée comme essentielle pour une démocratie plus juste, plus fraternelle. L'argument n'a échappé à aucune ville, souvent sous l'impulsion du ministère de la culture, depuis la fin des années soixante et surtout à partir des années 80 : beaucoup de nos concitoyens ne disposent pas des conditions sociales, économiques, géographiques pour fréquenter ces oeuvres d'art libératrices ; ils sont victimes d'inégalités culturelles, ce qu'aucune démocratie ne peut décemment supporter.

Cette légitimité à double étage - l'émancipation par les oeuvres de l'art et de l'esprit et la lutte contre les inégalités - a été forgée très tôt, en particulier dans les travaux du VI plan, où le groupe de travail « long terme » affirmait la nécessité de favoriser les actions permettant à chacun de maîtriser « sa capacité de créativité et de bonheur ». « Une telle notion implique l'extension de la culture à tous et d'abord à ceux qui sont victimes d'inégalités résultant du niveau d'instruction, du niveau de vie, de l'habitat car ce sont ces défavorisés qui subissent le plus fortement les contraintes d'un système dépersonnalisant et qui se trouvent en situation d'objets passifs ou de spectateurs ahuris. »

Le développement culturel pour sauver les « ahuris », voilà le mot d'ordre à haute légitimité politique pour le service public de la culture. Dans un langage plus diplomatique, on l'a retrouvé dans les conventions de développement culturel du ministère de la culture auxquelles nombre de collectivités ont adhéré. L'argumentaire est aussi très fréquemment utilisé dans les volets culturels de la politique de la Ville lorsqu'il s'agit de sortir les « gens » (comme on dit pour signifier un autre monde anonyme) de leur ghetto culturel (les jeunes qui n'écourent que du rap)

Le point que je voudrais souligner est le suivant : les raisons de ces inégalités culturelles qui justifient l'intervention publique ne sont pas seulement situées dans l'environnement des concitoyens, elles sont aussi intériorisées par eux. On connaît la suite : les individus qui ont un « capital culturel » limité ne formulent pas le désir de rencontrer les oeuvres d'art de qualité. Ils pensent que La culture n'est pas pour eux et ils se contentent des formes culturelles faciles et divertissantes. Une société de progrès doit alors mettre en place les dispositifs d'intervention qui devront réduire ces inégalités d'accès à la culture. Voici la politique de la culture lancée sur la voie du « développement culturel », avec en première ligne une offensive de conquête de « nouveaux publics », puis, avec l'ampleur de la tâche, l'engagement d'intervenir auprès de « la population la plus éloignée de l'offre culturelle ». Je reprends ici les formules magiques de tout responsable de la culture, attaché au développement culturel. La « population » devient le porte drapeau justifiant la bonne dépense d'argent public pour la culture.

Pour mesurer la force de cette orientation du service public de la culture, il faut se rappeler la mission que la charte des services publics du spectacle vivant de Madame Trautmann, charte qui date de 1998 mais qui est toujours revendiquée, même par la FNCC, me semble t-il. Au nom des valeurs d'intérêt général, la charte confie aux équipements culturels à haute exigence artistique la mission sociale de « modifier par tous les moyens possibles, les comportements de cette majorité de la population qui n' a pas pour habitude la fréquentation volontaire des oeuvres d'art ». Vous avez bien noté : l'intérêt général consiste à modifier les comportements en matière de goûts et d'intérêts esthétiques de la majorité de nos concitoyens !

Les équipes professionnelles se dotent alors de nouveaux professionnels de la culture : les médiateurs qui doivent faire leur possible pour que la valeur culturelle circule là encore dans le « bon » sens, le sens qui va des « oeuvres » de l'art, ayant une valeur universelle, vers les populations qui, elles, n'ont pas de culture, ou, en tout cas, ne connaissent que des cultures particulières, liées à leur origine ethnique, leur jeunesse, leur HLM ou leur tradition rurale.

La volonté de faire apprécier à la population des exclus de la culture (on dirait mieux ici des exclus de la culture universelle) n'est pas seulement assignée aux institutions culturelles. On observe aisément par le nombre de dossiers de demande de subventions que reçoivent les collectivités que cette ambition messianique est aussi le fait d'associations militantes d'acteurs culturels qui se confient, eux mêmes la mission d'intérêt général d'apporter les

véritables valeurs de l'art dans les quartiers défavorisés et dans les campagnes profondes.

Cette politique de la qualité artistique mise au service de la population est présente partout, et, souvent, elle n'est pas distinguée de la précédente visant la « démocratisation de la culture ».

Pourtant, je voudrais attirer votre attention sur la grande différence, dans une démocratie, entre ces deux approches que je viens de souligner : dans la première approche, les oeuvres sont là et le service public de la culture s'ouvre aux personnes volontaires qui expriment leur intention de se construire par le contact avec les oeuvres. La démocratie s'y retrouve bien puisque le service public de la culture vient servir une liberté fondamentale : la liberté de conscience de l'individu, sa souveraineté absolue à choisir ce qui fait de lui ce qu'il est. De surcroît, le service public propose à ces individus libres, un référentiel partagé par la valeur universelle de l'art.

Par contre, le développement culturel, dans sa volonté politique de supprimer les inégalités culturelles, est un service public dont la justification est de lutter contre les demandes « spontanées » de la population. Il mobilise des ressources publiques en affirmant être la seule arme qui reste à la civilisation pour résister au consumérisme, aux effets dévastateurs du marketing culturel, au divertissement stéréotypé imposé par la mondialisation des industries culturelles, et notamment des industries audiovisuelles. Il amène la présence artistique sur les territoires avec l'espoir de sortir les populations de l'ornière, de les impliquer dans un processus fertilisant pour tous. Il est en somme, sauveteur d'une humanité en perdition, mais qui n'a rien demandé.

Mais, une fois sorti du discours sur la nécessité de sauver les populations contre elles mêmes dans un monde qui a perdu ses valeurs, il reste un obstacle que la doctrine du développement culturel ne peut pas franchir : elle dénie par définition, aux personnes leur liberté fondamentale de choisir souverainement ce qui forge leur identité. Le diagnostic des inégalités de capital culturel est sans doute fondé par la science sociologique mais, sur le plan de la doctrine politique de la démocratie, il annule le principe fondamental de la liberté de conscience qui laisse à chacun la liberté de ses goûts et préférences.

Cette critique indépassable n'a pas échappé aux élus chargés d'administrer le territoire qui, subrepticement ont adapté les pratiques du service public de la culture, ouvrant ainsi une troisième orientation justifiant l'intervention publique en matière de culture.

3 – Cette troisième entrée doit retenir notre attention avant que s'ouvrent les débats, c'est celle de la « culture utile » dont la valeur d'intérêt général ne cesse de croire au niveau local comme au niveau européen. En pratique, cette troisième approche est très bénéfique pour de nombreux acteurs culturels qui sont écoutés, entendus et, de plus en plus, sollicités car leurs activités sont indiscutablement utiles, sinon indispensables pour le territoire.

Je vous ai ennuyé tout à l'heure avec ces ambitions lyriques de sauver la civilisation par les oeuvres d'art, alors que cette troisième approche, par son pragmatisme, impose d'emblée sa légitimité parce qu'elle fait écho à la vie de la cité : une association du centre ville veut organiser deux journées sur les orgues de la cathédrale ou sur la musique électronique, une autre propose une exposition sur les cultures traditionnelles pendant que la maison de quartier ouvre un nouvel atelier de pratique en amateur de peinture sur soie ou de hip hop, toutes ces initiatives montrent la vitalité des associations locales, elles répondent aux attentes d'un certain nombre d'habitants. Elles participent à ce que l'on peut appeler la vie « bonne » dans la cité.

Les acteurs culturels mobilisés pour ces projets ont une légitimité forte : celle de répondre aux besoins et le service public de la culture se remplit non plus de public mais « d'usagers » de sa culture. Chacun y trouve son compte et son plaisir, sans réserve, et à des prix beaucoup moins élevés que si le service culturel était apporté par le marché libre.

La ville d'Angers n'hésite pas à traduire la forte légitimité de cette politique culturelle dans un slogan sans réserve « toutes les cultures pour tous » ! Le conseil général de Loire Atlantique affiche « La culture pour tous et partout en

Loire-Atlantique » ; les villes de Poitiers et de Strasbourg préfèrent, elles, communiquer sur « l'éclectisme » de leur politique culturelle, signifiant que chacun peut trouver ce qui lui convient dans la grande jungle des pratiques culturelles.

Vous savez mieux que moi que les partisans des deux approches précédentes, dont la valeur d'intérêt général est portée par la culture universelle, se font volontiers moqueurs et ironiques sur cette politique de la culture qui n'impose pas au préalable le choix de valeurs artistiques de qualité et qui tend à satisfaire les goûts d'une clientèle locale. L'ironie peut même aller jusqu'à la dénonciation politique jugeant « démagogiques » et « populistes » ces réponses culturelles aux demandes des habitants.

Pour autant, l'ironie ne suffit pas car la critique de la culture « utile » n'est pas si facile. En effet, les acteurs culturels, professionnels ou non, sont reconnus par la politique publique parce qu'ils sont considérés comme utiles à d'autres politiques publiques qui, elles, ont une légitimité garantie ! Illustrons : au nom de l'amélioration du cadre de vie des personnes du troisième âge, dont la finalité publique est incontestable, la pertinence première est de solliciter des acteurs culturels dont l'activité doit égayer le quotidien des personnes âgées. Le discours sur l'émancipation par les oeuvres peut toujours être tenu, il ne tiendra pas longtemps devant la première exigence d'intérêt général de la politique publique de solidarité envers les anciens qui consiste à offrir un moment de détente, osons même de « divertissement » aux pensionnaires de la maison de retraite municipale. L'heure de la légitimité publique n'est plus à l'émancipation par la culture, comme précédemment. Avec la culture utile, elle est au mieux au plaisir ressenti par les individus et, dans le meilleur des cas, à leur « épanouissement », une affaire privée en somme.

Solidarité, lien social, vie urbaine, éducation, santé, transports en commun, toutes ces politiques publiques peuvent trouver de l'« utilité » à inscrire des acteurs culturels dans leur programme d'intervention sur le territoire, dans la stricte mesure où ces projets culturels correspondent aux finalités de chacune de ces politiques publiques. La politique culturelle acquiert ainsi ses lettres de noblesse lorsqu'elle peut montrer aux autres acteurs publics que leur contribution culturelle est pertinente pour le développement du territoire. Cette légitimité indirecte de la culture s'impose d'elle-même puisqu'elle correspond à la responsabilité première que la république décentralisée a confié aux collectivités. Simplement les acteurs culturels ne fixent plus les valeurs d'intérêt général, ils deviennent seulement des prestataires de service, maîtres d'oeuvre, de plus en plus en situation de répondre à des appels d'offre.

Le grand atout de cette approche globale est « l'ouverture » comme on dit souvent de manière impropre, ou le décloisonnement des pratiques artistiques. Les acteurs culturels ont à convaincre d'autres acteurs très variés de l'intérêt de conduire des projets avec eux. Des artistes plasticiens font visiter la ville à leur manière, des musiciens mettent en sons le travail des bûcherons ou des carrossiers, sans compter les plasticiens qui accompagnent les jardiniers ou les artisans de tradition, les compagnies de théâtre qui font émerger les paroles de groupes sociaux les plus variés et les designers de page web qui n'ont pas fini de nous surprendre. En contrepartie, de cette ouverture, ils adaptent leurs activités artistiques, leurs pratiques culturelles et, dans le même temps, leurs partenaires cheminent avec eux, ils modifient leurs regards sur l'art et sont sensibles à de nouvelles pratiques. L'idée motrice est ici la notion de mise en relations d'acteurs qui, sans cette approche globale, ne se rencontreraient pas et ne s'enrichiraient pas de leurs apports réciproques. C'est la vertu première attendue des projets culturels menés dans la « transversalité ».

Les ressources des imaginaires proposés par les explorateurs de l'art pourvu qu'ils puissent nouer aisément des relations dans l'espace public avec les autres acteurs de la société, fondent la vitalité de la cité. Comme on dit souvent à Nantes : l'enjeu de l'imaginaire artistique peut transformer le paysage urbain.

Le volet de cette « culture utile » qui, depuis quelques années, s'est fortement développé concerne essentiellement l'impact économique des acteurs culturels, ce que l'on appelle maintenant l'économie créative et ses stratégies de « clusters » ou de « districts culturels » dans les cités créatives. L'idée de départ est simple, elle consiste à dire que

dans un monde globalisé soumis à des mutations fortes, avec une explosion des outils de communication, les entreprises doivent faire preuve de rapidité d'adaptation. Elles ont besoin d'idées, de nouvelles manières de faire signe au monde ; elles doivent se nourrir de la créativité et s'imprégner des apports des acteurs du patrimoine culturel, des arts du spectacle, des arts plastiques, de l'audio-visuel, les activités d'édition et d'information écrite ou nouveaux médias, des services créatifs dont l'architecture, la publicité, le design... de tout cet ensemble d'expérimentateurs de formes et de symboles.

De plus, l'idée de cité créative fait maintenant flores. Comme l'écrivent Pilaty et Tremblay : « La thèse de Richard Florida sur les « villes créatives » est centrée sur l'idée que l'attraction et la rétention des talents comme les professionnels, les gens des milieux culturels et artistiques, ainsi que les secteurs de l'éducation et de la formation, sont des processus clefs pour le développement économique des villes d'aujourd'hui ».

Ainsi, Nantes avec son projet ECCE est engagé avec une quinzaine de villes du nord de l'Europe dans une dynamique de développement de cette économie créative, faite de maisons d'éditions, de labels musicaux, d'organismes d'événements culturels, de fournisseurs de matériels audio-visuels et autres cabinets d'architectes ou artisans de tradition renouvelée. Le projet ECCE bénéficie du soutien de l'Union européenne qui, on le sait, a même décidé de consacrer l'année 2009 à cet enjeu, essentiel pour la société de la connaissance, de « la créativité et de l'innovation ».

L'enjeu culturel territorial est alors, non plus de créer un bâtiment de haute valeur universelle qui attend ses publics fidèles. Il est plutôt de valoriser le territoire en favorisant la mise en place de réseaux entre des inventeurs et diffuseurs de signes en tout genre et les entreprises. L'heure est à des politiques culturelles encourageant les dynamiques de rhizomes qui nourrissent les opportunités offertes aux artistes, aux entreprises et plus largement à l'ensemble des acteurs de la société. La politique de la culture n'est plus alors représentée par un lieu où la valeur de l'oeuvre est nourriture de la société, elle est plutôt construction de relations où les frontières s'estompent entre les acteurs. Le territoire pour ne pas être vite dépassé, disons pour être attractif, doit encourager cette perméabilité des frontières et capter le potentiel de création de signes que proposent les acteurs du culturel.

Voilà donc la politique de la culture utile lancée sur la grande voie des politiques publiques indispensables : donner par la culture sa force d'attraction à l'ensemble du territoire... Le modèle type que je qualifie généralement de « syndrome de Bilbao » est connu et adulé de tous les élus locaux de France, de Navarre et d'ailleurs, pour son attractivité touristique.

Le musée Guggenheim est le symbole de cette stratégie urbaine et le bilan de cette politique publique de la culture est redoutablement positif. On peut guère faire mieux en matière de culture utile. A lire les médias, les chiffres parlent d'eux mêmes : dix ans après l'investissement initial, le développement économique vaut réussite de la politique culturelle : 9 millions de visiteurs dont la moitié d'étrangers, le retour sur investissement est de 233 000 millions d'euros rien qu'en 2006. Dominique Godfrey nous précise même que le secteur de la restauration est le premier servi, avec un bénéfice de 95 millions d'euros, suivi du commerce (47 millions), des hôtels (29 millions) et des activités de loisirs (22 millions)... « Un coup de génie » nous dit-elle !

Cette politique de la culture « utile » ne manque donc pas d'atouts. Certes, en prenant comme valeur d'intérêt général « l'attractivité » du territoire, la politique de la culture modifie considérablement son approche du service public de la culture puisque il n'y a plus de séparation franche entre les « bonnes » activités culturelles publiques et les « mauvaises » activités culturelles privées. Quel élu ne manifesterait pas sa satisfaction de voir la Fnac s'implanter sur sa commune ! Quelquefois même, la collectivité oublie de se rappeler qu'il pourrait y avoir des incompatibilités lourdes entre les différents argumentaires de sa politique de la culture. J'ai observé récemment une collectivité applaudir à l'implantation d'une salle de spectacles de 20 000 places adossées à un centre commercial sans remarquer qu'un tel projet, entièrement privé, était utile pour faire des économies dans les budgets publics mais contradictoire avec les actions publiques menées en matière de « démocratisation culturelle », de « développement culturel » et de soutien aux acteurs des cultures en émergence, grands inventeurs de nouveaux signes.

La politique culturelle utile est donc attractive et séduisante mais il faut bien convenir qu'elle fait l'impasse sur le sens et les valeurs pour l'humanité ; on dit souvent qu'elle se perd dans le « tout culturel », puisque au nom de l'attractivité du territoire ou de la réponse aux attentes des habitants, elle ne fait plus la différence entre le mauvais jeu vidéo qui sauve les emplois locaux et l'excellent roman qui fera trace dans l'histoire de la littérature. Au fond, le revers de cette belle médaille territoriale est que la culture « utile » est devenue indifférente aux principes humanistes qui faisaient de la valeur culturelle une condition de la construction collective de l'Humanité. La contradiction ne peut laisser insensible ceux qui détiennent la responsabilité de l'intérêt public.

La conclusion s'impose d'elle-même : confrontées à l'expérience, les différentes doctrines de l'intervention publique en matière de culture sont traversées de lourdes contradictions. Aucune ne peut être éliminée, aucune ne peut justifier de régner en maître.

Comment s'extraire de cette imbroglio ?

La réponse ne me semble pas si difficile. Elle est en tout cas proposée par un ensemble de collectivités au niveau mondial, réunies sous la bannière de la CGLU (« Cités et Gouvernements Locaux Unis ») qui a élaboré en 2004 le volet culturel de l'agenda 21.

L'idée centrale que je retiendrai de cette approche de la politique publique de la culture est celle de la citoyenneté.

Citoyenneté aux trois étapes :

* celle de la conception de la politique culturelle qui ne doit plus concerner uniquement les « disciplines artistiques » et les « acteurs professionnels » de la culture, ni se contenter de tester les « publics » ou d'interroger les populations et leurs attentes. Avec l'agenda 21 culture, la conception de la politique culturelle exige de faire place au citoyen, (dont les citoyens invisibles qui ne disent rien de leur culture mais n'en pensent pas moins).

* celle du suivi de la politique culturelle qui ne peut pas compter seulement les « publics fidèles » et, en miroir, les « non-publics », les « populations », les « habitants », les « gens », les « usagers » ou les « consommateurs », mais qui doit retrouver derrière toutes ces figures la figure première du citoyen.

* celle de l'évaluation de la politique culturelle qui ne peut pas se réduire à des batteries aussi agressives qu'inutiles d'indicateurs chiffrés, interprétées rapidement par les seuls professionnels, experts et décideurs publics. Avec l'agenda 21 de la culture, l'évaluation implique la confrontation directe des valeurs artistiques et culturelles avec le citoyen.

L'agenda 21 culture résume le tout dans son engagement 19 : « Mettre en place des instruments adaptés pour garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques. »

Vous vous dites certainement que cet appel au citoyen est bien irréaliste ! Il est déjà assez difficile de toucher 80 % de la population, sans compter que la légitimité de cet appel au citoyen est contestable puisqu'après tout les élus les représentent fort bien au quotidien.

Sans doute faut-il alors indiquer le sens qu'il faut associer à l'idée de « citoyenneté culturelle ». Dans la cohérence de l'agenda 21 préoccupé, vous le savez de « développement durable », la citoyenneté culturelle est fondée sur un principe universel auquel nul ne peut déroger sans risque pour l'Humanité. Le point de départ de la politique culturelle est énoncé dans l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « les êtres humains sont égaux en droit mais aussi « en dignité ». La société démocratique doit ainsi à chaque personne le respect de sa dignité et, par là, de sa culture ; elle lui doit le plein respect de l'identité culturelle qui la constitue et la rend visible aux autres.

J'ai bien dit que le principe universel est que chaque personne doit être respectée dans son identité culturelle. Je n'ai pas dit que chaque individu, toujours sous pression de désirs incontrôlables, pouvait revendiquer le droit à n'importe quelle pratique culturelle. J'ai seulement évoqué la « personne » au sens où son droit légitime au respect de la dignité de « sa » culture lui impose la contrepartie lourde de devoir, elle aussi, garantir le respect de la dignité culturelle des autres. La « personne » est reconnue dans son identité culturelle dans la seule et stricte mesure où elle apporte du soin à la culture des autres. Un tel principe, on le saisit immédiatement, est ouverture nécessaire du débat public sur les cultures, car nul ne connaît la juste mesure de nos rapports à la dignité culturelle des autres. Hormis les doctrines dogmatiques et intégristes qui enferment la personne dans leurs certitudes.

Vous me permettez pour conclure de tirer de ce principe universel, deux conséquences immédiates pour la politique publique de la culture :

* d'abord : la participation.

Vouloir être reconnu dans son identité culturelle, au nom du principe de « dignité », nécessite de « reconnaître » les autres. Cela revient à dire que chacun doit contribuer au dialogue permanent avec les autres cultures. Plus exactement pour éviter les contresens sur le partage des cultures, je dirai que chaque personne doit accepter de parler du sens et des valeurs de sa culture et accepter, aussi, de se confronter, dans l'espace public, aux sens et valeurs des cultures des autres personnes, seules ou en groupes.

L'enjeu est ici que cette participation fasse émerger les valeurs culturelles communes qui deviennent références partagées à chaque niveau de territoire, aussi bien le seuil de la porte que l'immeuble, le quartier, la ville, la région, la Nation, l'Europe, et nécessairement aussi, le territoire universel de l'Humain. Participation de la « personne » pour élaborer l'imaginaire de fusion et du vivre ensemble tout en reconnaissant aussi les différences culturelles qui fondent la dignité de chacun.

* Ensuite, interactions : le principe de dignité ne peut se concrétiser que si les personnes se nourrissent des apports des autres dans l'espace public, que si les identités culturelles se construisent par les autres. Ici, la personne n'a jamais la culture d'un groupe qui s'imposerait à elle ; elle a une identité à facettes qui emprunte à tous les groupes auxquels elles participent. Son identité est bien forgée par la dynamique des réseaux avec lesquelles elles interfèrent. C'est à la personne de décider quelles sont les références qu'elle juge nécessaires, sans jamais oublier comme nous le rappelle Patrice Meyer Bish, que la personne « a besoin de s'appuyer sur des personnes et des institutions d'enseignement et de communication , (je rajouterai d'équipes artistiques) qui lui donnent accès à des oeuvres et lui enseignent les difficultés d'interprétations ».

Réaliser cette politique culturelle de la personne, c'est encourager les dynamiques de réseaux de connaissance et de compétences, artistiques, culturelles, techniques ou scientifiques, qui enrichiront le parcours des identités des personnes. L'émancipation par une autre voie.

Participer pour conduire son parcours culturel propre en interactions avec les autres, tel devient le coeur d'une politique culturelle bâtie sur le respect des droits culturels des personnes, tels que les a formulé la Déclaration de Fribourg. Ainsi, la démocratie organise une politique publique de la culture dont le principe actif est le débat public pour soi et pour les autres. La « personne », lieu de la dignité culturelle, mieux que le « public », « l'utilisateur » ou la « population » devient « citoyen culturel » dans une société soucieuse de pluralisme culturel. L'agenda 21 culture est alors pleinement fidèle aux principes de la diversité culturelle adoptés par l'Unesco.

La tâche de cette politique culturelle paraîtrait bien lourde si notre pays n'avait pas déjà signé, au sein de l'Unesco et depuis 2001, des accords internationaux sur la diversité culturelle qui font de la dignité culturelle des personnes la valeur d'intérêt général justifiant une forte politique publique de la culture. Mais plaider ainsi, avec l'agenda 21 culture, une politique faite de débats sur le sens et valeurs des différentes cultures pour construire les parcours

d'émancipation les plus créatifs possibles pour les personnes partageant des valeurs communes, suppose évidemment d'éviter les monologues du pouvoir de dire.

Il est donc temps que je m'arrête pour permettre aux ateliers d'engager les confrontations de sens et de valeurs qui donneront un nouveau souffle, de nouvelles interactions et participations à l'action territoriale en matière de culture.

Je vous remercie de votre attention

J.M. Lucas
Texte revu le 30 novembre 2008